



MAIRIE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
le samedi matin de 9 h à 12 h

Téléphone : 01.45.94.74.74
Télécopie : 01.45.94.78.40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 Novembre 2009, s'est réuni à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur HAEMMERLE, Maire
Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, M. DUPRE,
Mme GONZALEZ, M. JARJANETTE, Mme BREART, Maires-Adjoints

M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. BRUGEROLLE, M. DELLA-MUSSIA, Mme MAGGI (à partir du point 11), Mme PERRU (à partir du point 2), M. STHOREZ, Mme PARREIRA, M. CORTEZ, Mme BORDUY, M. BOUSLAMA, Mme LERFEL, M. AURIOL, M. TERDJMAN (à partir du point 2), M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

M. TROUDART, pouvoir à Mme GONZALEZ
Mme MAGGI, pouvoir à Mme LALY jusqu'au point 10 inclus
M. TERDJMAN, pouvoir à M. DJEBARA pour le point 1

ETAIENT ABSENTES

Mme PERRU pour le point 1
Mme MACHADO

◆◆◆

Secrétaire de Séance :

Madame Johanna LERFEL a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 SEPTEMBRE 2009

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Septembre 2009 est approuvé à l'UNANIMITE.

1 – DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE (Article L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

• MODIFICATION EN MATIERE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 29 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu les dispositions de la Loi n° 2009-179 du 17 Février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés,

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

22 Voix POUR

9 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, MM. GHOUALI, DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

DECIDE de modifier la délibération du 29 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs au Maire,

AUTORISE le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limitation de seuil.

2 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à la MAJORITE, par

23 Voix POUR

7 Ne Prennent pas Part au Vote (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, MM. GHOUALI, DJEBARA)

2 Abstentions (Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel que proposé.

3 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU HAUT VAL DE MARNE

• RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport qui sera tenu à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

4 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – PARCELLE CADASTREE SECTION AI n° 233

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

25 Voix POUR

7 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, MM. GHOUALI, DJEBARA)

APPROUVE la convention d'occupation proposée par l'Etat pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie de la parcelle cadastrée section AI N° 233 pour une superficie de 2100 m2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents y afférant.

5 – PROPOSITION DE SURCLASSEMENT DE LA VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE, par
25 Voix POUR

7 Ne Prennent pas Part au Vote (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,
MM. GHOUALI, DJEBARA)

DEMANDE le sur-classement démographique de la Ville de Chennevières-sur-Marne dans la catégorie
démographique supérieure, 20.000-40.000 habitants.

6 – PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

• MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Compte tenu de la nécessité de remanier le tableau des emplois pour mettre en adéquation les emplois budgétaires et les emplois pourvus et de créer quelques postes pour permettre d'adapter les emplois de certains agents déjà au nombre des effectifs de la ville,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la mise à jour du tableau des emplois telle que présentée.

• PRIME SPECIFIQUE DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE

En application du décret n° 88-1083 du 30 Novembre 1988 et compte tenu du principe de parité avec la Fonction Publique de l'Etat,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'attribuer la prime spécifique de la filière médico-sociale aux agents du cadre d'emploi des Infirmiers Territoriaux.

• APPROBATION DE LA CHARTE DES ATSEM

Considérant la nécessité d'élaborer un règlement appelé « Charte des ATSEM » permettant de définir et clarifier leurs missions sur les temps scolaires et périscolaires,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la charte des ATSEM définissant les missions des ATSEM et des agents faisant fonction d'ATSEM sur les temps scolaires et périscolaires.

• MODIFICATION DES HORAIRES DU SERVICE ENTRETIEN

Afin de respecter l'amplitude quotidienne de travail, d'harmoniser le temps de travail de tous les agents à 35 heures hebdomadaires et d'assurer les missions en journées continues,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la modification des horaires du service Entretien telle que proposée.

7 - RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNEE 2010
ORGANISATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE la rémunération des cinq agents recenseurs pour l'année 2010 ainsi qu'elle lui est proposée.

8 – BUDGET PRIMITIF 2009 – DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Afin de clôturer l'exercice 2009 et de préparer le compte administratif 2009 de la Ville,

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, par

23 Voix POUR

9 Voix Abstentions (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,
MM. GHOUALI, DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

APPROUVE la décision modificative, équilibrée en dépenses et recettes, ainsi qu'il suit :

Budget Ville : Total de la décision modificative en section de fonctionnement : 400 €

Total de la décision modificative en section d'investissement : 100 €

9 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ECONOMIQUES. REPRISE DES RESULTATS DU SYNDICAT

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 739 du 26 décembre 2007 prononçant la dissolution du syndicat intercommunal pour la construction de logements économiques et constatant un reliquat de trésorerie,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la répartition à parts égales du reliquat de trésorerie constatée à l'issue de la dissolution du syndicat.

ACCEPTTE la reprise des résultats de clôture ainsi qu'il suit :

- ligne 002 – Recette de Fonctionnement : excédent d'un montant de 303,36 €

10 – TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT. MODIFICATION DU TAUX

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Il est proposé de procéder aux ajustements de la TLE pour faire face aux besoins en équipements générés par les personnes construisant sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE à 5 % le taux de la Taxe Locale d'Equipement applicable à toutes les catégories de construction.

PRECISE qu'aucune exonération de TLE n'est retenue (article 1585C II du Code Général des Impôts).

11 - SERVICES PUBLICS – TARIFS POUR L'ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'appliquer, pour l'année 2010, les tarifs ainsi qu'ils sont indiqués sur le tableau en annexe.

DECIDE d'appliquer une caution en cas de location de salles municipales.

12 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES - Année 2008

Rapporteur : Monsieur GROUZELLE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces rapports qui seront tenus à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

13 – SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE France – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EUROP'ESSONNE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MASSY

Rapporteur : Monsieur GROUZELLE, Maire-Adjoint

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne a sollicité son adhésion au SEDIF pour le territoire de la commune de Massy.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

ACCEPTE l'adhésion de la communauté d'agglomération Europ'Essonne pour le territoire de la commune de Massy.

14 - SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2009 REPARTITION AUX ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

ACCEPTE pour l'année 2009, la répartition de la subvention départementale aux Associations d'Intérêt Local selon le tableau en annexe.

15 – ANNULATION DE DELIBERATIONS ATTRIBUANT DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- VOYAGE D'ETUDE – LYCEE SAMUEL DE CHAMPLAIN
- PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE –LYCEE PROFESSIONNEL SAMUEL DE CHAMPLAIN
- PROJET SPORTIF – C.O.C. SECTION ESCALADE

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITE, par

23 Voix POUR

9 Voix CONTRE (MM. AURIOL, TERDJMAN, MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, MM. GHOUALI, DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

DECIDE d'annuler les délibérations du conseil municipal du 4 Mars 2009 attribuant des subventions exceptionnelles au profit du Lycée Samuel de Champlain, du Lycée Professionnel Samuel de Champlain et du C.O.C. Section escalade.

16 - CENTRE SOCIAL MUNICIPAL - CONTRAT DE PROJET 2010

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

ADOPTE le contrat de projet du centre social municipal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de projet 2010.

17 – AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ

Rapporteur : Monsieur DUPRE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 au contrat de concession pour la distribution de gaz.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n° 1.

18 – PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX

Rapporteur : Monsieur DUPRE, Maire-Adjoint

• EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LA PARCELLE SISE 76, RUE DU GENERAL DE GAULLE

Par délibération du 16 septembre 2009, le conseil municipal a institué la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE de mettre à la charge du bénéficiaire du permis de construire n° 094 019 08N1052 sur le terrain 76, rue du Général de Gaulle/rue du Pont, l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à son alimentation qui s'élève à 8.356 € H.T.

PRECISE que la recette correspondante sera imputée au budget.

• EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LA PARCELLE SISE 20, RUE DU GENERAL DE GAULLE

Par délibération du 16 septembre 2009, le conseil municipal a institué la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE de mettre à la charge du bénéficiaire du permis de construire n° 094 019 09N1024 sur le terrain 20, rue du Général de Gaulle, l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à son alimentation qui s'élève à 2.025,79 € H.T.

PRECISE que la recette correspondante sera imputée au budget.

• EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LA PARCELLE SISE 5 ET 9, ROUTE DU PLESSIS-TREVISE/RUE D'AUTUN

Par délibération du 16 septembre 2009, le conseil municipal a institué la participation pour voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE de mettre à la charge du bénéficiaire du permis de construire n° 094 019 08N1042 sur le terrain 5 et 9, route du Plessis Trévisé/rue d'Autun, l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à son alimentation qui s'élève à 18.658 € H.T.

PRECISE que la recette correspondante sera imputée au budget.

19 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME. REDUCTION DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 5 POUR ELARGISSEMENT A 12m DE LA RD 29^E RUE DU PONT

Rapporteur : Monsieur DUPRE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la modification simplifiée du PLU portant réduction de l'emplacement réservé n° 5 pour l'élargissement de la Route Départementale 29 E – rue du Pont, entre les parcelles AT 156 à AT 168 (angle rue du Général de Gaulle).

20 - INFOCOM 94 - RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Rapporteur : Monsieur JARJANETTE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ce rapport qui sera tenu à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

21 - DECISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Monsieur HAEMMERLE, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, comme suit :

DECISION MUNICIPALE N° 22/09 du 31 Août 2009

Service Municipal de la Jeunesse.

Convention de formation avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

DECISION MUNICIPALE N° 23/09 du 31 Août 2009

Centre de loisirs. Remboursement de somme trop perçue.

DECISION MUNICIPALE N° 24/09 du 31 Août 2009

Approbation du contrat de maintenance de l'horloge de l'ancienne Mairie.

DECISION MUNICIPALE N° 25/09 du 1^{er} Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Access Transport »

DECISION MUNICIPALE N° 26/09 du 1^{er} Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Access Transport »

DECISION MUNICIPALE N° 27/09 du 1^{er} Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 28/09 du 1^{er} Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 29/09 du 1^{er} Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 30/09 du 1^{er} Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 31/09 du 1^{er} Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 32/09 du 1^{er} Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 33/09 du 2 Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 34/09 du 2 Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 35/09 du 2 Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 36/09 du 4 Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 37/09 du 4 Septembre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société « Ambulance Assistance ».

DECISION MUNICIPALE N° 38/09 du 7 Septembre 2009

Service Municipal de la Jeunesse. Organisation des sessions BAFA. Convention avec l'IFAC 94.

DECISION MUNICIPALE N° 39/09 du 17 Septembre 2009

Brocante 2009. Convention de partenariat avec l'Association Eclaireuses/Eclaireurs Baden Powell.

DECISION MUNICIPALE N° 40/09 du 21 Septembre 2009

Animation de la brocante du 4 Octobre 2009. Contrat de cession de droits de représentation n° 29034

DECISION MUNICIPALE N° 41/09 du 21 Septembre 2009

Contrat de fourniture de spectacle. Compagnie « ASM Production »

DECISION MUNICIPALE N° 42/09 du 24 Septembre 2009

Avenant n° 2 au marché n° 2007-0001 relatif à l'entretien de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore, travaux connexes et entretien des réseaux.

DECISION MUNICIPALE N° 43/09 du 24 Septembre 2009

Centre Social Municipal. Mise à disposition d'un local communal.

Convention avec le Conseil Général du Val de Marne.

DECISION MUNICIPALE N° 44/09 du 29 Septembre 2009

Brocante 2009. Convention de partenariat avec la Croix Rouge Française.

DECISION MUNICIPALE N° 45/09 du 29 Septembre 2009

Brocante centre ville du 4 octobre 2009. Convention de partenariat avec ORIG'ANIM.

DECISION MUNICIPALE N° 46/09 du 8 Octobre 2009

Centre Social Municipal. Convention de partenariat avec

L'Association « Les Amis de l'Atelier de Chennevières ».

DECISION MUNICIPALE N° 47/09 du 12 Octobre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Avenant n° 1 au contrat initial en date du 11 septembre 2009 avec la Société Ambulance Assistance.

DECISION MUNICIPALE N° 48/09 du 12 Octobre 2009

Convention avec VISA 94. Avenant n° 10.

DECISION MUNICIPALE N° 49/09 du 15 Octobre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Avenant n° 1 au contrat initial en date du 9 septembre 2009 avec la Société Access Transport.

DECISION MUNICIPALE N° 50/09 du 20 Octobre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société Ambulance Assistance.

DECISION MUNICIPALE N° 51/09 du 20 Octobre 2009

Transport d'un élève handicapé vers une école. Contrat avec la Société Ambulance Assistance.

DECISION MUNICIPALE N° 52/09 du 26 Octobre 2009

Convention de formation avec le centre de formation SENATUS CONSULTO.

19 - QUESTIONS ORALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Présentées par Monsieur Alexandre MINEO, Conseiller Municipal Groupe « Ensemble pour agir »

• 1 – PROPOSITION DE VŒU CONTRE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE ET LA REORGANISATION TERRITORIALE.

Le groupe « Ensemble pour agir » propose que le vœu suivant concernant la suppression de la taxe professionnelle et la réorganisation territoriale soit soumis au vote du conseil municipal du 07 décembre 2009.

PROPOSITION DE VŒU CONTRE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE ET LA REORGANISATION TERRITORIALE.

Le congrès de l'Association des maires de France (AMF) après avoir entendu le premier ministre, a adopté à l'unanimité, le 19 novembre 2009, une résolution générale précisant « qu'en l'état des textes présentés au Parlement, les deux réformes –suppression de la taxe professionnelle et organisation territoriale- ne sont pas acceptables ».

En effet, les textes du gouvernement constituent une triple régression pour les collectivités locales :

- Financière, avec l'assèchement des ressources locales et la hausse nécessaire des impôts des ménages
- Territoriale avec la dégradation programmée des services publics locaux
- Démocratique avec un nouveau mode d'élection des futurs Conseillers territoriaux que le Conseil d'Etat considère contraire à « l'intelligibilité nécessaire à la sincérité des opérations électorales ».

Le Conseil Municipal de Chennevières-sur-Marne :

- conscient de ses responsabilités vis-à-vis des habitants et des entreprises de la commune,
- soucieux du maintien de capacités pérennes et modulables de financement pour la ville et la Communauté d'Agglomération,
- attentif au respect d'une démocratie locale légitime,

SOUTIEN LA POSITION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France.

Nous souhaitons que l'ensemble des conseillers municipaux et vous-même votiez ce vœu à l'unanimité.

Ces dispositions vont engager le devenir de nos villes et l'exercice de la démocratie.

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Le produit de la Taxe Professionnelle revient à la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne.

Le projet de réorganisation territoriale est en cours de discussion.

En conséquence, le Maire propose de ne pas mettre au vote ce vœu. Il invite les élus qui souhaitent manifester leur opposition au projet à intervenir auprès des députés et sénateurs.

• 2 – PLAN DE SAUVEGARDE SUR LES RISQUES MAJEURS

Qu'en est-il du plan de sauvegarde sur les risques majeurs (Loi du 22 Juillet 1987-Art.21) que nous demande de mettre en place la Préfecture en cas de sinistres majeurs (Inondations, Mouvement de terrains) ?

Avec les services municipaux nous avons amorcé le projet. Envisagez-vous sa poursuite ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été élaboré par la commune dès l'année 2000. Il constitue l'une des composantes du PCS.

La Municipalité a engagé en 2009 une mise à jour de ce document, préalable à l'élaboration du Plan de Sauvegarde. Le contexte municipal a entraîné sa suspension mais cette réflexion va reprendre dès le début de l'année 2010.

• 3- ADOMA

En date du 10 Juillet 2009 notre groupe « ENSEMBLE POUR AGIR » vous a adressé un courrier resté sans réponse et qui vous interrogeait sur la position que vous entendiez prendre face au projet « ADOMA » que le conseil municipal avait en son temps, sous ma Présidence, rejeté à l'unanimité.

Aujourd'hui, vous avez certainement dû participer à une ou plusieurs réunions avec les représentants du Préfet et/ou le Préfet lui-même mais nous n'avons reçu aucune information sur son contenu.

Qu'en est-il de tous vos engagements concernant votre opposition au projet et de l'information que vous deviez nous faire ?

Monsieur le Maire, notre refus du projet est dû à l'absence de transparence et de garantie de la part de l'Etat, à l'inexpérience et l'absence de compétence dans la politique d'accompagnement de la part de la société désignée. Nous attachons une part importante sur la prise en charge des personnes en grande difficulté et nous refusons cette pratique politique qui consiste à maquiller la misère ou à la cacher.

De plus, la présence de ces familles domiciliées à Paris et qui résident sur la commune posera un grand problème à la Municipalité au niveau de la scolarité des enfants et de l'aide sociale. Ces enfants vont être pénalisés dans leur scolarité puisque la durée prévue de leur séjour dans ce centre est de 3 Mois.

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Suite au permis de construire délivré à ADOMA par l'Etat le 8 avril 2009, les travaux ont débuté à partir du 15 Juin 2009.

Un Comité Local de Liaison et d'Information du Centre d'Hébergement et de Stabilisation s'est réuni le 2 Juillet, le 1^{er} Octobre et tout dernièrement le 1^{er} décembre 2009 pour faire le point sur l'avancement du chantier, l'examen des moyens humains prévus par ADOMA, l'examen du projet social.

Le programme prévoit une capacité d'accueil de 55 places destinées à des Val de Marnais, principalement des personnes isolées mais aussi à quelques couples sans enfant et familles avec enfant. La capacité d'accueil des enfants ne dépassera pas 10 %.

Chaque hébergé signera un contrat d'hébergement d'une durée d'un mois, renouvelable en adéquation avec le projet individuel de la personne. De même, un contrat d'accompagnement social est établi avec chaque personne hébergée.

Le Centre ouvrira ses portes dans la première quinzaine de Février 2010.

• 4- EX-VDO

Vous avez déclaré que la population serait associée dans le cadre des comités de quartier à une réflexion sur le devenir des emprises d'état et du projet de l'EX-VDO, une commission extra-municipale devait également être mise en place. Qu'en est-il aujourd'hui de vos promesses ?

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Le dernier comité de pilotage de l'étude de prospective urbaine sur les emprises de la VDO s'est tenu le 24 Octobre 2008, comité de pilotage auquel participait M. MINEO, marquant la fin de la mission confiée au Bureau d'études Bres et Mariolle.

Le principe de partenariat et de co-pilotage devrait perdurer dans une deuxième phase à lancer en 2010 pour préciser les modalités de mise en œuvre des actions à mettre en place. L'Etat et le Conseil Général vont proposer en partenariat avec les collectivités territoriales concernées, un nouveau protocole permettant de donner une suite opérationnelle à cette étude.

• 5- SECURITE ET CADRE DE VIE

De nombreux trottoirs sont envahis par la verdure ou bien encombrés par des véhicules qui y stationnent sauvagement ce qui pose un problème grave de sécurité pour les piétons qui sont obligés de contourner les obstacles en empruntant les voies réservées aux véhicules.

Monsieur le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

Il est rappelé que les services de Police Municipale et Nationale verbalisent régulièrement ce type d'infraction et notamment lorsqu'une entrave importante à la circulation des piétons est constatée.

Entre le 1^{er} Janvier 2009 et le 22 Novembre 2009, 361 verbalisations ont été effectuées sur l'ensemble du territoire de la commune de Chennevières-sur-Marne.

En ce qui concerne la verdure, les services techniques municipaux procèdent à des mises en demeure, puis à des relances et nous envisageons des poursuites pénales à l'encontre des propriétaires, sachant qu'une procédure peut durer plusieurs mois.



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

N.B. - Le Compte-Rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe



B. HAEMMERLE
Maire

SERVICES	TARIFS pour 2010
<u>LOGEMENTS COMMUNAUX</u>	
<u>Redevance d'occupation appliquée aux Enseignants et Agents Communaux Logés</u>	
Studio	803,00 €
F. 2	1.605,00 €
F. 3	2.408,00 €
F. 4	3.211,00 €
F. 5	3.887,00 €
F. 6 et plus	4.666,00 €
<u>Redevance de chauffage appliquée aux Enseignants et Agents Communaux Logés</u>	
Studio	343,00 €
F. 2	693,00 €
F. 3	1.045,00 €
F. 4	1.398,00 €
F. 5	1.634,00 €
F. 6 et plus	1.969,00 €
<u>UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES</u>	
<u>Maison des Familles</u>	
<u>M. Cordelle, Fort de Champigny, Centre de Loisirs Jean Moulin,</u>	
<u>Théâtre Roger Lafaille :</u>	Gratuité
Pour les associations canavéroises	
<u>- Centre de Loisirs Jean Moulin</u>	
Réunions (Syndics de copropriété ...)	584,00 €
Bal ou manifestation de nuit	736,00 €
Si mise à disposition antérieure à 20 H	1.471,00 €
- Caution : 1.400 €	
<u>- Centre Marcel Cordelle : Petite salle</u>	
« « Grande salle	187,00 €
- Caution : 300 €	245,00 €
<u>- Théâtre Roger Lafaille Réunions (20 H - 2 H du matin)</u>	
- Caution : 2.000 €	1.404,00 €
<u>- Maison des Familles : - ½ journée (9 H/20 H ou 15 H/2 H)</u>	
« « - 1 journée (9 H/ 2 H)	220,00 €
- Caution : 500 €	338,00 €
<u>- Salle d'exposition - Pour une durée d'exposition de 15 jours complets</u>	
Canavérois	142,00 €
Non Canavérois	260,00 €
- Caution : 500 €	
<u>- Fort de Champigny – Nouveau tarif</u>	
- Caution : 500 €	309,00 €
<u>- MEDIATHEQUE MUNICIPALE (inscription annuelle)</u>	
Canavérois	Gratuité
Non Canavérois : Par personne	34,00 €
« Par personne supplémentaire d'une même famille	12,00 €
<u>THEATRE ROGER LAFAILLE</u>	
Toute manifestation à caractère culturel (spectacle, cinéma...)	
Cinéma	Entre 4,70 € et 6,00 €
Spectacle Enfants	Entre 5,00 € et 25,00 €
Théâtre Scolaires	Entre 5,00 € et 8,00 €
Théâtre	Entre 25,00 € et 47,00€
Variétés – Humour	Entre 30,00 € et 47,00 €
Lyrique	Entre 32,00 € et 47,00 €
Ballet	Entre 28,00 € et 47,00 €
Conservatoire Municipal de Musique et Danse	Entre 10,00 € et 15,00 €
<u>- REPROGRAPHIE : 1 copie format A4</u>	
« 1 copie format A3	0,20 €
« 1 plan – moins 1 m2	0,40 €
« 1 plan – plus 1 m2	1,65 €
	3,30 €

REPARTITION AUX ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL

ASSOCIATIONS	SUBVENTION DEPARTEMENTALE 2009 en EUROS
COMITE DE JUMELAGE	390,00
CENTRE OMNISPORTS DE CHENNEV.	3.200,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC	450,00
FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIERES	2.100,00
CERCLE NAUTIQUE DES BORDES	300,00
ENSEMBLE PAUL KLEE (Chorale)	150,00
CLUB DES ANCIENS	Ass. Dissoute en 2009
CROIX ROUGE Comité Local	880,00
CROIX ROUGE Aides Ménagères	700,00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	150,00
ANC. COMBATT. PRISONNIERS GUERRE	150,00
FED. NAT. ANC. COMBAT. ALGERIE	150,00
ASS. FAMILIALE CATHOLIQUE CHENNEV.	170,00
AMICALE JEUNESSE CHRETIEN. CHENN.	190,00
ASS. CANAV. LOISIRS. ACTIV. INFORM.	180,00
GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE	180,00
ECLAIREURS BADEN POWELL	180,00
ASS. PARALYSES DE FRANCE	501,64
Ass.Paral.Fr. Sce Auxil. de Vie	Rien au BP 2009
CHENNEVIERES LOISIRS	180,00
ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS	130,00
APHIVIL	100,00
CLUB INFORMATIQUE CHENNEVIERES	240,00
AMIS DES ORGUES DE SAINT-PIERRE	200,00
CLOS SAINT-VINCENT	200,00
COUP DE POUCE SCOLAIRE	75,00
LES TONS DE CHENNEVIERES	150,00
	11.296,64